

A l'occasion de la journée mondiale de la sécurité des patients du 17 septembre 2022, la FORAP lance la seconde édition de son challenge ouvert à tout professionnel de santé.

# CHALLENGE

## Ensemble, agissons pour la sécurité des patients

" POUR TOUT ÉVÈNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE OU PAS GRAVE, JE SIGNALE, J'ANALYSE, JE PARTAGE "

### Challenge 3 étapes

1

**Avant le 09 décembre 2022**  
**JE SIGNALE**

Les professionnels s'engagent à déclarer au moins 1 Événement Indésirable Associé aux Soins (EIAS) auprès de leur référent qualité et sécurité des soins conformément à la procédure de leur structure.  
L'EIAS devra avoir eu lieu entre le 01 septembre et le 30 novembre 2022.

2

**Avant le 03 février 2023**  
**J'ANALYSE**

L'équipe qualité et sécurité des soins s'engage à analyser cet EIAS.  
La Structure Régionale d'Appui (SRA) peut accompagner cette analyse.

3

**Avant le 03 février 2023**  
**JE PARTAGE**

Les professionnels envoient leur restitution sur la trame de retour d'expérience communiquée par leur SRA.



**Avril 2023**

**RÉSULTATS DU CHALLENGE**

Les retours d'expérience les plus remarquables seront diffusés sur les réseaux sociaux des SRA et de la FORAP.